



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 23.240**

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,  
VICE PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

ARRETE TEMPORAIRE  
Suivi par : B. PATRAVE

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

Vu l'arrêté municipal n° 2022.01 du 5 janvier 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Christian Schnell, 4<sup>ème</sup> Maire-adjoint,

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Vu la demande présentée en date du 27 novembre 2023 par la Société ENEDIS domiciliée au 80 avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux,

Considérant que pour effectuer des travaux de raccordement électrique par la société ERTA domiciliée au 16 quai du Chatelier 93450 L'île Saint Denis, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer LE STATIONNEMENT au 110 avenue Jean Moulin à la Celle Saint Cloud.

**OBJET : REGLEMENTATION  
DU STATIONNEMENT**

**Avenue Jean Moulin**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Du Mardi 5 décembre 2023 au mercredi 6 décembre 2023, entre 9h00 et 16h30, 4 places de stationnement seront interdites et gênantes au droit du 110 avenue Jean Moulin pour permettre la mise en place d'un camion grue pour le chargement et le déchargement d'un transformateur ENEDIS.

**ARTICLE 2 :** Les barrières et dispositifs de signalisation routière temporaire (verticaux et horizontaux) seront fournis et mis en place par le demandeur.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire,  
Madame la Directrice Générale des Services,  
Le Commissariat de Police de Versailles,  
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 01 DEC. 2023

Pour le Maire,  
Le Maire adjoint délégué  
à l'aménagement des espaces publics,  
voirie, environnement et espaces verts



Jean-Christian SCHNELL